

Convention sur l'Accueil et l'Accompagnement des salariés en insertion (IAE)

Entre **Solidarité-Chômeurs (SC)**, Association Loi 1901, 26 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 78100 Saint-Germain-en-Laye,

et **Saint-Germain Emploi Services (SGES)**, Association Intermédiaire agréée par l'État n° A078005 en date du 27/12/1988, 26 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Il est rappelé que Solidarité-Chômeurs, association fondée en 1985 dans le but d'accueillir, d'informer et de conseiller des chômeurs, a été à l'origine de la création de Saint-Germain Emploi Services en 1988. Les deux associations, indépendantes, collaborent avec l'objectif partagé du retour vers un emploi stable de nos visiteurs chercheurs d'emploi. Elles ont des administrateurs croisés, bénéficient chacune de l'expérience de l'autre et partagent les mêmes locaux mis gracieusement à leur disposition par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Les deux associations sont convenues que :

1. En ce qui concerne les activités d'Accueil :

- SC reçoit tous les nouveaux visiteurs venant aux deux associations et, après un premier entretien, oriente vers SGES ceux des visiteurs dont le profil et le projet professionnel correspondent aux métiers proposés par SGES (entretien de locaux, jardinage, manutention, nettoyage, peinture, petits transports, petits travaux, restauration collective, voiturage, etc....).
- SGES accueille alors rapidement les visiteurs envoyés par SC et après entretien, les confirme ou non pour une mission temporaire d'insertion.
- SGES informe précisément SC des suites données à cet accueil :
 - Soit la personne est retenue pour une mission en insertion par SGES, et SC pourra la faire bénéficier d'activités complémentaires à l'accompagnement de SGES (ateliers de recherche d'emploi,...)
 - Soit la personne n'est pas retenue par SGES, SC reprendra contact avec elle pour lui proposer un accompagnement individualisé.

2. En ce qui concerne les activités de Suivi et d'Accompagnement :

- SGES déploie les démarches suivantes avec une proposition de travail en mission d'insertion :
 - Bilan social et professionnel,
 - Mise en place d'un projet professionnel et aide à la rédaction d'un CV dynamique,
 - Formations si nécessaires et remise au travail dans le champ de compétences,
 - Aide à la recherche d'emploi pérenne (TRE).
- SC propose à tous les visiteurs chercheurs d'emploi :
 - Accompagnement individualisé autant que nécessaire vers un emploi stable,
 - Mise à jour et/ou création de CV et de lettres de motivation adaptés, y compris sur le site de Pôle emploi
 - Recherche d'emplois sur les sites d'offres d'emplois,
 - Création d'adresses mail avec usage d'une clé USB pour favoriser l'autonomie,
 - Initiation à l'informatique, remise à niveau en français si nécessaire,
 - Préparation aux entretiens de recrutement y compris par l'usage de vidéo,

- Aide à la création d'auto-entreprise
- Exposés sur des thèmes liés à l'emploi et au recrutement

3. SC et SGES se tiennent régulièrement informés du suivi de chaque chercheur d'emploi afin de bien coordonner leurs supports dans l'objectif partagé du retour vers un emploi stable.

Fait à Saint-Germain-en-Laye le

Pour Solidarité-Chômeurs
Le Président, Guillaume Vincenot

Pour Saint-Germain Emploi Services
Le Président, Michel Schmit